

ANNEXE 3 : FICHES ACTIONS DEDIEES A L'OBJECTIF PRIORITAIRE ECONOMIE BLEUE DURABLE

Fiche-action n° 10 – Amélioration de l'environnement littoral et marin		
Objectif prioritaire 5	Promouvoir une économie bleue durable sur le territoire	
Fonds mobilisé et montant prévisionnel	FEAMPA	580 000 €
Cofinancements publics et montant prévisionnel	Contreparties nationales publiques	580 000 €
Intensité de l'aide	<p>Taux d'aide publique max. 100%, un autofinancement de 20% minimum est attendu.</p> <p>Le taux d'intensité de l'aide publique sera défini en fonction du régime d'aide applicable et dans la limite du taux maximal réglementaire FEAMPA.</p> <p>Montant plancher : 5 000 € d'aides publiques</p> <p>Taux de contribution du FEAMPA : 50% des aides publiques</p>	
Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie	<p>Les acteurs locaux souhaitent valoriser les liens entre les filières de l'économie bleue et l'environnement, dans une logique de services écosystémiques. Les projets soutenus contribueront à améliorer l'environnement littoral et marin et à valoriser le rôle des filières de l'économie bleue dans cette transition énergétique et écologique.</p> <p>Les enjeux environnementaux sont forts : s'adapter au changement climatique et limiter les impacts des activités économiques et humaines sur l'environnement, limiter l'urbanisation et préserver les espaces liés aux productions primaires, gérer la ressource et la qualité des eaux et des zones d'intérêt écologique.</p> <p>Les enjeux sanitaires sont également importants, notamment dans le secteur de la conchyliculture : la qualité des eaux doit faire l'objet d'un suivi en continu, les surmortalités sont un défi pour la filière.</p> <p>L'objectif est également de favoriser la coopération entre les acteurs de territoires différents (au niveau local, régional, national et international) afin de valoriser les bonnes pratiques et mettre en œuvre des initiatives novatrices.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer un bon état écologique du littoral - Suivre la qualité des eaux et contribuer aux pistes d'amélioration - Étudier l'origine et l'impact des déchets - Développer la collecte des déchets - Mettre en place des circuits courts de recyclage - Trouver des alternatives de matériaux autres que les plastiques conventionnels dans les activités maritimes - Valoriser les coproduits - S'engager dans la transition énergétique et écologique des activités maritimes - Favoriser l'innovation - Former et sensibiliser les publics et les professionnels (ou futurs professionnels) à l'environnement littoral et marin - Valoriser le rôle des filières de l'économie bleue dans la protection de l'environnement - S'appuyer sur l'expérience d'autres territoires pour renforcer les 	

	<p>démarches et projets locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer la culture du partenariat aussi bien aux niveaux international, européen, national que régional - Valoriser des projets et initiatives locales tant au niveau régional, national qu'europpéen et international
Types d'actions soutenues	Conformément au PN FEAMPA, tous les types d'opérations sont éligibles.
Bénéficiaires éligibles	Pour les bénéficiaires éligibles, se référer à la fiche OS. 3.1
Coûts éligibles	Pour les dépenses éligibles, se référer à la fiche OS. 3.1
Lignes de partage	<p>Les opérations soutenues par le DLAL-FEAMPA devront obligatoirement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présenter un intérêt direct ou indirect pour la filière pêche et/ou la filière aquaculture ; - présenter un bénéfice pour au moins 2 filières de l'économie bleue durable. <p>Autres lignes de partage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FEAMPA - Priorité 1 : Favoriser une pêche responsable et durable, attractive et à forte valeur ajoutée - FEAMPA - Priorité 2 : Encourager une aquaculture exemplaire en matière d'environnement, de qualité sanitaire et d'innovation ainsi que la valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture - FEDER - Coopérations en milieux urbain et rural
Modalités de sélection	Au fil de l'eau ou par appel à projet thématique
Critères de sélection	Les critères de sélection seront définis par le GALPA selon les conditions prévues dans son règlement intérieur.
Eligibilité géographique	Opérations bénéficiant au territoire du GALPA La Rochelle-Ré-Aunis
Indicateurs de suivi	<p>Indicateur de réalisation (cf. PN FEAMPA) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'opérations soutenues <p>Indicateurs de résultats (cf. PN FEAMPA) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emplois créés (ETP) - Actions contribuant au bon état écologique, notamment à la restauration et la conservation de la nature, à la protection des écosystèmes, à la biodiversité et à la santé et au bien-être des poissons - Entités bénéficiant d'activités de promotion et d'information - Activités de coopération entre parties intéressées
Contribution à la mise en œuvre des ambitions de la feuille de route régionale NéoTerra	<ul style="list-style-type: none"> - Ambition 1 : Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique - Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises de la Nouvelle-Aquitaine - Ambition 7 : Faire de la Nouvelle-Aquitaine un territoire tendant vers le « zéro déchet » - Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité